

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2007**

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 2 avril 2007, à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers, André Desrochers, Denis Prescott, Guy Corriveau et sous la Présidence de Monsieur le Président d'assemblée, Jacques Martial.

Monsieur, François Benjamin est absent ainsi que Monsieur le Maire suppléant Sylvain Gagnon.

La secrétaire-trésorière adj. est présente.

### **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

81-03-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Jacques Martial à titre de Président d'assemblée tel que permis par l'article 158 du Code municipal.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Président d'assemblée déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

82-04-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **PROCÈS-VERBAL**

83-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott , appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion précédente du 5 mars 2007 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

### **ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS**

#### **ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS**

84-04-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour les mois de janvier à mars 2007.

## **ADMINISTRATION**

### SOUSSION DE PUBLICATIONS ÉRIC (1982) INC.

85-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Publications Éric (1982) inc. pour la parution de la publicité de la Municipalité de Mandeville dans l'annuaire 2007 « Votre Entourage » au montant de 178.29\$.

### DEMANDE DE COMMANDITES POUR LE TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DES SAMARES – 5<sup>e</sup> ÉDITION

Lettre de la Fondation des Samares afin de nous informer que la 5<sup>e</sup> Édition du tournoi de golf annuel au profit de la Fondation des Samares se tiendra le 7 juin prochain. Ils sollicitent la participation de la municipalité comme commanditaires de cette classique dont les profits seront remis à la Fondation des Samares pour les aider à procéder à l'organisation et à la réalisation d'activités valorisant l'éducation auprès des jeunes et de leurs parents.

### LETTRE DE DÉMISSION DE M. FRANÇOIS BENJAMIN

86-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de M. François Benjamin à titre de Maire laquelle est effective en date du 30 mars 2007.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2007

- 87-04-2007 LETTRE DE DÉMISSION DE MME FRANCINE BERGERON  
Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Mme Francine Bergeron à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière qui tenait à souligner la grande collaboration des élus de ce conseil et le respect qu'ils lui ont toujours témoigné et elle remercie les employé(e) avec lesquels elle a travaillé et les conseils municipaux.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **VOIRIE ET TRANSPORT**

- 88-04-2007 DEMANDE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC  
Demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec afin de signer une entente relativement à l'entretien du réseau géodésique sur notre territoire. Les repères géodésiques implantés sur notre territoire représentent un investissement important et sont essentiels à la mise en place et à l'utilisation des systèmes d'information géographique et des technologies de positionnement qui permettent maintenant une gestion plus efficace des municipalités. Plusieurs municipalités du Québec qui reconnaissent aujourd'hui l'importance de maintenir en place un réseau géodésique pour leurs besoins ont déjà signé cette nouvelle entente portant principalement sur la protection de cette infrastructure d'utilité publique. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte de signer cette entente relative à l'entretien du réseau géodésique sur son territoire et que monsieur le maire et/ou la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer cette entente.

- 89-04-2007 LETTRE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC  
Lettre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec afin de nous informer que madame Jocelyne Leclerc sollicite, auprès du ministère, l'achat d'une terre du domaine de l'État à des fins de complément d'établissement. L'emplacement est situé en bordure du lac Sainte-Rose et mesure 283,28 mètres carrés de superficie, plus ou moins, tel que montré sur l'extrait du plan d'arpentage ci-joint. Afin de poursuivre le traitement de ce dossier, ils désirent obtenir nos commentaires relativement à cette demande. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à

l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte cette demande mais conditionnellement à ce que le propriétaire enregistre une clause à son acte notarié qu'il s'engage à drainer son terrain et qu'aucune responsabilité ne sera engagée de la Municipalité de Mandeville concernant cette terre du domaine de l'État.

#### LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Accusé réception du ministère des Transports du Québec de la résolution numéro 34-02-2007 concernant la réfection du pont P-01103 (pont chez Yvon Roy – Chemin du Parc Mastigouche). Le projet de construction de ce pont figure parmi les premières priorités de leur direction. Ce projet n'a pas été retenu au cours des dernières années car d'autres ponts, fermés à la circulation parce qu'ils étaient trop endommagés, ont dû faire l'objet d'interventions immédiates. Ils souhaitent que les budgets alloués au cours des prochaines années leur permettent de procéder à sa reconstruction.

#### INSPECTIONS DES STRUCTURES DES PONTS

Lettre du ministère des Transports du Québec pour nous informer du résultat des inspections des structures de compétence municipale concernant les ponts.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2007

### ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER SUBVENTIONNÉ

90-04-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville engage Ghislain Prescott comme employé saisonnier, à raison d'un maximum de 40 heures par semaine, en tant que journalier, pour une période de trente semaines. L'embauche se fera le 9 avril 2007. Le salaire horaire sera de 13.25\$/hre. La municipalité est subventionnée par Emploi Québec pour l'embauche de cette personne à 100% pour le salaire minimum payé ainsi que les bénéfices marginaux. **Il est aussi résolu que** la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer les ententes avec Emploi-Québec ainsi que les demandes de versements.

### ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER

91-04-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville engage Jacques Roy comme employé saisonnier, à raison d'un maximum de 40 heures par semaine, en tant que journalier, pour une période de 15 semaines. L'embauche se fera pour la période estivale ou selon les besoins de la municipalité et le salaire horaire sera de 13.25\$/hre.

### FORMATION EN VOIRIE

92-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à assister à une formation sur l'entretien régulier de la chaussée (2 jours). Le coût de l'inscription est de 370\$ sans les taxes pour les deux jours. L'inscription ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité tout en fournissant les pièces justificatives.

## **AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU**

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR**

### RESCINDER L'AVIS DE MOTION ET LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #192-2007-A

93-04-2007 **Attendu que** la municipalité a adopté lors de son assemblée régulière du 5 mars 2007, un premier projet de règlement #192-2007-A amendant le règlement de zonage #192 ainsi qu'un avis de motion ;

**Attendu que** présentement il y a un moratoire sur les modifications au règlement de zonage d'une municipalité en zone agricole (sous l'effet du décret) ;

**Attendu qu'**en absence de RCI (règlement de contrôle intérimaire) au niveau de la MRC, il ne peut y avoir de modification au règlement de zonage en zone agricole ;

**Attendu que** cet effet de gel découle du projet de loi 184, plus particulièrement des articles 38 et suivants.

**En conséquence,**

**Il est proposé par M. André Desrochers**

**Appuyé par M. Denis Prescott**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers :**

**QUE** la Municipalité de Mandeville rescinde l'avis de motion et le premier projet de règlement #192-2007-A amendant le règlement de zonage #192.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2007

94-04-2007 DEMANDE DU COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE  
Le conseil d'administration du comité des citoyens du Lac Mandeville organise une distribution d'arbres samedi le 19 mai prochain. Ces arbres leur sont fournis par la ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ils en ont commandé 800 de diverses essences. La livraison des arbres se fera tôt le matin et la distribution aura lieu de 10h00 à 16h00. Pour cet événement, ils demandent d'utiliser la salle municipale et le terrain adjacent afin de leur permettre cette activité printanière. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité prête la salle gratuitement pour cet événement et d'utiliser le terrain municipal.

### DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN BILAN DE PHOSPHORE DU BASSIN VERSANT DU LAC MANDEVILLE

Lettre du comité des citoyens du Lac Mandeville afin de demander de bien vouloir examiner la proposition de monsieur Stéphane Campeau, du laboratoire de recherche sur les bassins versants. Monsieur Campeau est intéressé à aider la communauté de Mandeville dans la recherche de solutions pragmatiques et durables pour la restauration du lac Mandeville. Les travaux doivent impérativement commencer en avril afin que les eaux de la fonte des neiges puissent être prises en compte dans le bilan de phosphore qui sera établi à partir des six campagnes d'échantillonnages programmées du printemps à la fin de l'automne 2007. Ils souhaitent dans la mesure du possible, que le conseil municipal dès la prochaine réunion du conseil le 2 avril prochain, accorder au Comité des citoyens du Lac Mandeville une contribution financière de 31 484\$. Un premier versement de 15 000\$ doit être acquitté au début des travaux, le solde est payable à réception des résultats. Ils aimeraient rencontrer les membres du conseil avant la séance du conseil afin de pouvoir discuter avec eux du projet et éventuellement, répondre à leurs questions.

### DOSSIER DE LA CIE 6507930 Canada INC.

#### **Dossier partie du lot 4 au Lac Creux appartenant à la cie 6507930 Canada inc. (Dossier Dérogation #2007-001)**

95-04-2007 Rapport du Comité Consultatif d'urbanisme sur la demande de dérogation mineure de 6507930 Canada inc. M. Jean Hade, inspecteur en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée à la partie du lot 4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Didace – Lac Creux, identifiée par le numéro 22A montré au plan accompagnant la description technique préparée par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre Minute 9177, appartenant à la cie 6507930 Canada inc., ledit terrain qui est borné par le Lac Creux et le Lac à L'Île dont la superficie est de 97488 pi<sup>2</sup>.

**ATTENDU QUE** la façade de la partie du lot 4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Didace – Lac Creux, identifiée par le numéro 22A montré au plan accompagnant la description technique préparée par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre Minute 9177, est de 9.20 mètres au lieu de 30 mètres tel que stipulé à l'article 4.4.1 paragraphe 7 du règlement de lotissement #193 de la Municipalité de Mandeville;

**ATTENDU QUE** la disposition règlementaire ne peut être respecter;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de ladite dérogation mineure n'a aucun impact négatif sur l'environnement ou ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants et qu'elle ne touche pas au zonage;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la dérogation mineure va permettre de régulariser la façade de la partie du lot 4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Didace – Lac Creux, identifiée par le numéro 22A montré au plan accompagnant la description technique préparée par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre Minute 9177;



## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2007

**VU LES CIRCONSTANCES**, il est proposé par M. Raymond Bourdelais, appuyé par M. Kenneth Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres du CCU que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure de la **cie 6507930 Canada inc.** en autant que la compagnie paie les frais de publication.

**En conséquence,**  
**Il est proposé par M. Guy Corriveau**  
**Appuyé par M. André Desrochers**  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers :**

**QUE** le conseil municipal accepte les recommandations du Comité d'urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de la **cie 6507930 Canada inc.** telle que lue par les membres du conseil.

### DOSSIER DE LA CIE 6507930 Canada INC.

**Dossier partie du lot 2 et partie du lot 3 au Lac Creux appartenant à la cie 6507930 Canada inc. (Dossier Dérogation #2007-002).**

96-04-2007 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure de la **cie 6507930 Canada inc.** M. Jean Hade, inspecteur en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée à la partie du lot 2 et à la partie du lot 3 du cadastre de la paroisse de Saint-Didace – Lac Creux, identifié par le numéro 24 montré au plan accompagnant la description technique préparée par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre Minute 9048, appartenant à la **cie 6507930 Canada inc.**, ledit terrain n'a pas la profondeur moyenne nécessaire.

**ATTENDU QUE** la partie du lot 2 et la partie du lot 3 du cadastre de la paroisse de Saint-Didace – Lac Creux, identifié par le numéro 24 montré au plan accompagnant la description technique préparée par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre Minute 9048, ont une profondeur de la ligne Ouest soit de 50.45 mètres;

**ATTENDU QUE** la partie du lot 2 et la partie du lot 3 du cadastre de la paroisse de Saint-Didace – Lac Creux, identifié par le numéro 24 montré au plan accompagnant la description technique préparée par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre Minute 9048, ont une profondeur de la ligne Est de 68.06 mètres;

**ATTENDU QUE** la profondeur moyenne est de 59.25 mètres au lieu de 75 mètres dimension prévue pour être conforme à l'article 4.2 du règlement de Lotissement # 193;

**ATTENDU QUE** la disposition règlementaire ne peut être respectée;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de ladite dérogation mineure n'a aucun impact négatif sur l'environnement ou ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants et qu'elle ne touche pas au zonage;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la dérogation mineure va permettre de régulariser la profondeur moyenne de la partie du lot 2 et de la partie du lot 3 du cadastre de la paroisse de Saint-Didace – Lac Creux, identifié par le numéro 24 montré au plan accompagnant la description technique préparée par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre Minute 9048;

**VU LES CIRCONSTANCES**, il est proposé par M. Raymond Bourdelais, appuyé par M. Kenneth Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres du CCU que le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure de la cie 6507930 Canada inc. en autant que la compagnie paie les frais de publication.

**En conséquence,**

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2007

**Il est proposé par M. Denis Prescott  
Appuyé par M. Guy Corriveau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :**

**QUE** le conseil municipal accepte les recommandations du Comité d'urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de la **cie 6507930 Canada inc.** telle que lue par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. 81-03-2007 DE VILLE SAINT-GABRIEL  
Résolution de Ville Saint-Gabriel relative à l'appui accordée à la Municipalité de Saint-Didace concernant l'élaboration d'un règlement pour fixer la vitesse maximale sur la rivière Maskinongé.

### RENCONTRE D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

97-04-2007 Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour nous informer que le 18 mai 2005 entrant en vigueur la nouvelle *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Décret 468-2008)*. Dans ce contexte, la Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionale du bureau de Lanaudière tiendra une séance de formation sur cette politique les 11 et 12 avril prochain au bureau de la MRC d'Autray à Berthierville. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que Jean Hade et Danielle Lambert soient autorisés à assister à cette formation et que les frais de déplacement soient remboursés par la municipalité tout en fournissant les pièces justificatives. Un compte rendu doit être remis aux membres du conseil.

### CÉLÉBRANT COMPÉTENT À CÉLÉBRER LES MARIAGES

98-04-2007 **Attendu** l'adoption du projet de loi no. 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002 ;

**Attendu que** ce projet de loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux ;

**Attendu que** la Municipalité de Mandeville a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles ;

**En conséquence,  
Il est proposé par M. Guy Corriveau  
Appuyé par M. André Desrochers  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :**

**QUE** la Municipalité de Mandeville demande au Ministre de la Justice de désigner l'inspecteur en environnement et en urbanisme de la Municipalité de Mandeville, monsieur Jean Hade, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller, André Desrochers, à l'effet qu'il présentera pour adoption, à une prochaine séance du conseil, une modification au règlement #235-95 concernant les nuisances.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller, André Desrochers, à l'effet qu'il présentera pour adoption, à une prochaine séance du conseil, une modification à l'article 2 du règlement #286-98 relatif à l'autorisation de délivrer des constats.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2007

### ACCORD DE LA MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

99-04-2007 **Attendu que** le comité pour la protection du lac Maskinongé désire présenter aux citoyens, une formule sur l'environnement et le lac Maskinongé.

**En conséquence,**

**Il est proposé par M. Denis Prescott**

**Appuyé par M. André Desrochers**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers :**

**QUE** la Municipalité de Mandeville est en accord avec la formule retenue par le comité sur la qualité de notre environnement et la santé du lac Maskinongé.

### HÉBERGEMENT DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC DE D'AUTRAY

100-04-2007 **Attendu que** la MRC de D'Autray désire permettre la diffusion des règlements d'urbanisme sur son site Internet ou par le biais d'un lien hypertexte renvoyant au site de la municipalité vu la trop forte demande d'information à ses inspecteurs ;

**Attendu que** la MRC désire que les municipalités faisant partie de D'Autray dégagent de toutes responsabilités la MRC de D'Autray pour tout dommage de quelque nature qu'il soit qui pourrait résulter ou découler de la présence d'information manquante ou inexacte dans la version de la réglementation d'urbanisme hébergée sur le site Internet de la MRC de D'Autray ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par M. André Desrochers**

**Appuyé par M. Denis Prescott**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers :**

**QUE** la Municipalité de Mandeville refuse de signer ce dégageant de responsabilité relative à l'hébergement de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Mandeville sur le site Internet de la MRC de D'Autray puisque la municipalité paie déjà pour posséder son propre site Internet dont les procès-verbaux et les règlements sont mis à jour régulièrement.

### LETTRE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de nous informer, suite à la demande de monsieur Charles Paquin, que le comité des citoyens du Lac Mandeville ont interpellé leur Ministère afin qu'il limite le droit d'exploitation des trois lieux d'élevage de suidés exploités par la famille Paquin. Tout d'abord, ils désirent les informer que les exploitants de ces lieux d'élevage ont obtenu des certificats d'autorisation après avoir démontré le respect des lois et règlements en vigueur et adoptés par le gouvernement. En plus, ces exploitants doivent toujours être en mesure de démontrer que l'exploitation de leurs lieux d'élevage se fait conformément aux règlements actuellement en vigueur notamment le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) entré en vigueur en juin 2002. À ce jour, l'information dont ils disposent sur l'exploitation de ces lieux d'élevage ne leur permet pas d'utiliser le pouvoir du Ministre et donner une suite favorable à leur demande puisqu'aucun cas énoncé précédemment n'est applicable aux titulaires des certificats d'autorisation.

#### DEMANDE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

- 101-04-2007 Demande d'un citoyen dont l'emplacement est situé sur le chemin du Ruisseau Vert à Mandeville dont la maison est non reliée au réseau Hydro-Québec. Ils ont demandé des prix pour le raccordement et ce montant est exorbitant, ils ont donc étudié la possibilité d'acheter et d'installer un système hybride photovoltaïque/éolienne. Pour ce faire ils ont du soumettre une demande d'achat de terrain sur le domaine de l'État. Le ministère demande au propriétaire d'obtenir et de leur transmettre l'avis de la Municipalité confirmant qu'il est impossible de réaliser sur leur terrain les aménagements et/ou constructions relative à leur projet. Une étude a aussi été faite par des spécialistes pour évaluer l'utilisation d'énergie solaire et/ou éolienne. Sur une proposition de M. Guy Corriveau appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville ne s'objecte pas au projet et aux démarches de ce citoyen auprès du ministère, vu qu'il lui est impossible de réaliser les aménagements sur son terrain.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

#### DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA 30<sup>e</sup> ÉDITION DU MASKI-COURONS INTERNATIONAL

- 102-04-2007 Lettre du Maski-Courons afin de solliciter l'autorisation pour l'utilisation du réseau routier de la Municipalité de Mandeville pour la tenue de la 30<sup>e</sup> édition du Maski-Courons International qui se tiendra le 12 août prochain. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue

de l'événement du Maski-Courons sur le territoire de la Municipalité de Mandeville ainsi que celle d'utiliser le réseau routier lors des courses le 12 août 2007. Copie de cette résolution sera envoyée à la Sûreté du Québec ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

VERSEMENT AU COMITÉ INDUSTRIEL BRANDON INC.

- 103-04-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer le versement de 15 000\$ au Comité industriel Brandon inc. pour l'année 2007 tel que mentionné dans leur lettre. Le versement est conditionnel à la participation des municipalités de St-Gabriel-de-Brandon et de Ville St-Gabriel.

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2007

- 104-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott  
Appuyée par M. André Desrochers  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** monsieur Jacques Martial, conseiller de la Municipalité de Mandeville soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2007.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA LOCATION DE LA SALLE LAFRENIÈRE DU CENTRE SPORTIF POUR LES ÉVÉNEMENTS BÉNÉFICES OPÉRATION ENFANT SOLEIL

- 105-04-2007 Lettre du comité Organisme *Soins des enfants* pour Opération Enfant Soleil afin de nous mentionner que dans le cadre de leur 5<sup>e</sup> Édition, ils organisent un spectacle bénéfique et un brunch au profit de Opération Enfant Soleil. Ces événements serviront à amasser des fonds qui seront distribués aux enfants malades. Pour réaliser leur mission, ils désirent louer la salle Lafrenière au Centre sportif et communautaire de Brandon. Le montant de location pour les deux jours est de 1 242.06\$, ils souhaitent de tout cœur que ce montant soit commandité par les trois municipalités. Le montant pour la Municipalité de Mandeville serait donc de 414.02\$ taxes incluses. En contrepartie, ils s'engagent à afficher le nom de notre municipalité dans la salle lors de la soirée ainsi que dans le pamphlet publicitaire présentant leurs activités et distribués auprès des entreprises locales. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe financièrement pour un montant de 414.02\$.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2007

### INVITATION À MONSIEUR LE MAIRE ET AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA 5<sup>E</sup> ÉDITION OPÉRATION ENFANT SOLEIL

106-04-2007 Invitation à monsieur le maire et aux membres du conseil pour assister aux événements de la 5<sup>e</sup> Édition Opération Enfant Soleil pour les aider à atteindre leurs objectif qui est de 6 000\$. Les événements organisés auront lieu du dimanche 1<sup>er</sup> avril au dimanche 6 mai et sont les suivants :

- ▶ Soirée country, samedi le 28 avril à 19h00 : 10\$ du billet
- ▶ Brunch dominical, dimanche le 6 mai de 10h00 à 14h00 : 12\$ du billet

Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde un montant de 200\$ à cet organisme.

### RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À TOURISME LANAUDIÈRE

107-04-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle son adhésion annuelle 2007 à Tourisme Lanaudière au montant de 330.46\$.

### FORMATION DE DEUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

108-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville défraie les frais de déplacement pour les deux bénévoles de la bibliothèque municipale qui iront à la formation gratuite du CRSBP à Trois-Rivières le 26 avril prochain.

### DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE DES LOISIRS AU LAC HÉNAULT

109-04-2007 Demande de l'Association des propriétaires du Domaine de la Grande Vallée – Mastigouche Sud pour réserver gratuitement la salle des loisirs au Lac Hénault, afin d'y tenir leur assemblée générale annuelle le 6 mai 2007 de 9h à 13h. Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte le prêt de la salle des loisirs à l'Association pour la date demandée.



#### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CDBL

- 110-04-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville renouvelle son adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour 2007-2008, au montant de 100\$ sans les taxes.

#### VERSEMENT À LA CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON

- 111-04-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville verse à la Chambre de Commerce Brandon le montant de 2500\$ pour l'aménagement de leur bureau ainsi qu'un montant de 2541\$ pour une partie du salaire de l'employée.

#### DEMANDE DU CLUB DE PÉTANQUE LES BÉLIERS DE MANDEVILLE

- 112-04-2007 Lettre du Club de Pétanque les Béliers de Mandeville afin d'obtenir la permission, afin d'utiliser la patinoire, les toilettes ainsi que le tracteur pour la saison estivale de la Pétanque des Béliers de Mandeville inc. Ils demandent une certaine contribution financière. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'utilisation de la patinoire, du local pour les toilettes ainsi que le tracteur au club de pétanque et qu'un montant de 200\$ leur soit accordé.

#### LETTRE DE CULTURE LANAUDIÈRE

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2007

Lettre d'invitation de l'organisme Culture Lanaudière pour une rencontre de la table sectorielle en BIBLIOTHÈQUES de Culture Lanaudière qui se tiendra au Café Bistro L'Ange Cornu à l'Assomption, le mercredi 11 avril prochain.

### NOMMER LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA SEPAQ

- 113-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville désigne monsieur Guy Corriveau, conseiller, comme représentant de la Municipalité de Mandeville, pour la SEPAQ.

### ACHAT DE BILLETS POUR LE MASKI-COURONS

- 114-04-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète 7 billets pour le souper bénéfice du 30<sup>e</sup> Anniversaire du Maski-Courons au montant de 60\$ chacun.

### PUBLICITÉ A VACANCES EN FAMILLE DANS BRANDON

- 115-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler la publicité du Parc des Chutes dans Vacances en famille dans Brandon au montant de 75\$.

### RENOUVELLEMENT POUR LE TRAITEMENT DE LA PELOUSE

- 116-04-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler auprès de Verdi + les traitements de pelouse, le déchaumage et l'aération au montant de 542.16\$ plus taxes.

### AUTORISER UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROGRAMME DES JARDINS-JEUNES AU TRAVAIL

- 117-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Jacques Martial, conseiller, à signer pour la Municipalité de Mandeville la lettre d'entente entre l'employeur et les promoteurs du programme.

## **VARIA PÉRIODE DE QUESTIONS COMPTES À PAYER**

### COMPTES À PAYER

- 118-04-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du

conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de mars 2007 tels que lus, les chèques du numéro 4458 au numéro 4520 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil du mois de mars 2007, ainsi que les comptes à payer du mois de mars 2007, pour un montant de 333 718.07\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée sec.-très. adj. et d.g. adj.

Toutes les dépenses approuvées par résolutions dans ce procès-verbal seront payées à même le fonds général. La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour les dépenses.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

119-04-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h15.

\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorière adj, et d.g. adj.